

MAIRIE DE MONESTIER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Monestier régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lory Agnès, Maire.

Etaient présents :

LEROSIER Marion, LORY Agnès,
Messieurs CHABANIS Serge, SAUZE Denis, BAUDOUIN Alexandre, LACHAND Mathieu

Etait absente excusée :

FRIER Maurizia, donne pouvoir à SAUZE Denis

Secrétaire de séance : Madame Marion LEROSIER

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022.
- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
- DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS
- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION
- DIVERS : Participation de l'entreprise COFORET à la réparation des dégâts de voirie, investissement « A Nos Watts », piste des Traverses (cf. proposition de la commune de Vanosc), élections Présidentielles 2022 (tableau des présences au bureau)

Evoquant un contexte où plusieurs projets de constructions neuves se développent sur la commune, Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- DELIBERATION INSTAURANT LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION VOIRIE RESEAU (P.V.R) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La proposition de modification de l'ODJ est adoptée à l'unanimité.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal, réunis ce jour, approuvent le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Ce compte est en concordance exacte avec le compte administratif du budget communal de la Commune du Monestier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 – BUDGET FORET

Les membres du Conseil Municipal, réunis ce jour, approuvent le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Ce compte est en concordance exacte avec le compte administratif du budget forêt de la Commune du Monestier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Comptable de la Trésorerie d'Annonay.

Dénomination : COMMUNE DE MONESTIER

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNAL 2021

Nombre de membres en exercice		7		
Nombre de membres présents		6		
Nombre de suffrages exprimés		6		
Votes 1 abstention	Contre	0	Pour	1

Date de la convocation : 21/03/2022

Séance du 25/03/2022

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LORY Agnès, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressée par dressée par M. Sauze Denis au nom Mme FRIER Maurizia, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		29 193,85 €	25 861,66 €		25 861,66 €	29 193,85 €
Opérations de l'exercice	94 531,40 €	105 558,95 €	31 072,76 €	35 420,23 €	125 604,16 €	140 979,18 €
Totaux	94 531,40 €	134 752,80 €	56 934,42 €	35 420,23 €	151 465,82 €	170 173,03 €
Résultat de clôture		40 221,40 €	21 514,19 €			18 707,21 €

Besoin de financement
Excédent de financement

21 514,19 €

Restes à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

21 514,19 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

21 514,19 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

21 514,19 €

au compte 1068 Investissement

18 707,21 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Dénomination : COMMUNE DE MONESTIER

DELIBERATION
DU
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF,
2021
DU BUDGET FORET
DE MONESTIER

Nombre de membres en exercice	7
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	6
Votes abstention 1	Contre Pour 6

Date de la convocation 21/03/2022

Séance du 25/03/2022

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LORY Agnès, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressée par M. Sauze Denis au nom de Mme FRIER Maurizia après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		61 848,26 €		0,00 €	0,00 €	61 848,26 €
Opérations de l'exercice	14 171,85 €	18 023,73 €	2 400,00 €	0,00 €	16 571,85 €	18 023,73 €
Totaux	14 171,85 €	79 871,99 €	2 400,00 €	0,00 €	16 571,85 €	79 871,99 €
Résultat de clôture		65 700,14 €	2 400,00 €			63 300,14 €

Besoin de financement
Excédent de financement

2 400,00 €

Restes à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2 400,00 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

2 400,00 €

au compte 1068 Investissement

63 300,14 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

OBJET : DELIBERATION INSTAURANT LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION VOIRIE RESEAU (P.V.R) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 332-6-1-2°d, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

- **Considérant** que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION

Madame le maire informe le conseil que le Fonds de Concours de l'agglomération destiné au co-financement des projets d'investissement des communes est sollicité pour les projets suivants :

PROJET 1 : REFECTION DE LA ROUTE *DITE DES TROIS CROIX*

Montant des travaux : 35 000 euros HT

PROJET 2 : ADRESSAGE COMMUNAL

Montant des travaux : 8 000 euros HT

PROJET 3 : ENTRETIEN ROUTE DE BEGUE (emplois partiels)

Montant des travaux : 10 000 euros HT

Pour mémoire, le règlement du fonds de concours permet une mobilisation de ce dernier à hauteur de 50% du montant HT du/des projets soit un total de **26 500 euros** pour l'ensemble des trois projets décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Madame le Maire, Agnès LORY